

Les Cahiers de droit



G. LORD, J. SASSEVILLE, D. BRUNEAU, *Les principes de l'imposition au Canada*, Montréal, Les Éditions Thémis, 1989, p. ISBN 2-920376-73-X.

André Lareau

Volume 31, Number 3, 1990

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/043045ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/043045ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (print)

1918-8218 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Lareau, A. (1990). Review of [G. LORD, J. SASSEVILLE, D. BRUNEAU, *Les principes de l'imposition au Canada*, Montréal, Les Éditions Thémis, 1989, p. ISBN 2-920376-73-X.] *Les Cahiers de droit*, 31(3), 967–967.
<https://doi.org/10.7202/043045ar>

Tous droits réservés © Faculté de droit de l'Université Laval, 1990

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Chronique bibliographique

G. LORD, J. SASSEVILLE, D. BRUNEAU, **Les principes de l'imposition au Canada**, Montréal, Les Éditions Thémis, 1989, p. ISBN 2-920376-73-X.

Alors que les auteurs de ce volume nous avaient déjà présenté les cinq premières éditions sous forme reliée, et ce, en l'espace d'à peine six ans, voilà qu'ils adoptent maintenant la formule la plus couramment utilisée dans ce domaine, c'est-à-dire la publication sous forme de feuilles mobiles. Cette façon de procéder allègera certes la tâche déjà ardue des auteurs et permettra au lecteur d'effectuer une mise à jour plus régulière de ses connaissances dans cette matière en constante évolution.

De plus, le titre de l'ouvrage a été légèrement modifié et on y a retranché les mots « du revenu » après le mot « imposition » afin de refléter une nouvelle approche que le volume désire adopter à l'aube de l'entrée en vigueur de la taxe sur les produits et services.

Les auteurs nous ont réservé d'agréables surprises puisqu'ils ne se sont pas contentés d'effectuer une simple mise à jour du volume ; en effet, en plus d'y retrouver une étude intéressante des principaux articles de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, le lecteur a droit cette année à un tout nouveau chapitre de 23 pages portant sur le traitement fiscal des fiducies en plus de plusieurs nouvelles analyses de certains articles complexes de la Loi, tel l'article 84.1.

Il est étonnant de constater que la plupart des volumes de fiscalité publiés en langue française visent une clientèle dont la formation en est une d'administration plutôt qu'une de droit et offrent par conséquent au lecteur une approche technique truffée de formules (comme si l'étude de la fiscalité n'était réservée qu'aux comptables et n'avait comme seul objectif que la confection de

rapports d'impôts). Il en est autrement du présent volume qui offre à son lecteur, même celui dont la formation mathématique est déficiente, la possibilité de comprendre le texte législatif au moyen d'explications concises et d'exemples pertinents tout en y retrouvant des références à la jurisprudence pertinente.

Il serait toutefois souhaitable que les auteurs y ajoutent une touche plus personnelle tant au niveau de l'analyse législative que jurisprudentielle. On peut reprocher au texte de revêtir un caractère trop descriptif qui ne met pas suffisamment à l'épreuve le sens critique et l'imagination du lecteur. Il serait souhaitable, puisque ce livre s'adresse entre autres à des juristes, de retrouver un plus grand nombre d'analyses critiques de la législation et de la jurisprudence ainsi que des commentaires quasi-philosophiques susceptibles de générer un débat juridique parfois nécessaire à l'évolution de ce domaine malheureusement délaissé par une majorité de juristes qui se sentent à l'étroit dans un champ d'activité envahi par les comptables.

Le format adopté par les auteurs exigera dorénavant une mise à jour continue dont bénéficieront les abonnés, quoique le coût de ce service ne soit pas encore connu à cette date. Au fil des années, si le temps et les énergies le permettent, les auteurs pourraient ajouter davantage de matière traitant de procédure fiscale et plus particulièrement celle découlant de la législation provinciale.

Somme toute, le travail effectué par les auteurs Lord, Sasseville et Bruneau vaut la peine d'être souligné puisqu'il répond à un besoin évident compte tenu du peu de documentation qui existe en langue française dans cette matière et de la réticence farouche qui habite la grande majorité des juristes aux prises avec un problème fiscal.

André LAREAU
Université Laval